Envoyé en préfecture le 18/04/2026
Reçu en préfecture le 18/04/2026
Publié le
ID : 022-212203616-20260418-26_04_05-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE TREGUIDEL

N° 26-04-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE du 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à vingt heures 07 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Le Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs, Valérie HELARY Maire, Bernard HELARY, Virginie LACHIVER, Michel LE VOGUER, Katell ROBIN, Céline FELIN, Catherine HANOT, Mélina BOURSE, Frédéric HERVIOU, Maxime BALLOUARD, Romain MORIN, Pierre MICHEL, Mathilde LE TIRANT, Matthieu LAFFITTE, Virginie CLERC.

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :
ETAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS :

A DONNE POUVOIR :
Secrétaire de séance : Bernard HÉLARY

Nombre de membres en exercice :	***15***
Nombre de membres présents :	**15**
Nombre de membres votants :	**0**
Nombre de membres absents :	**0**
Nombre de membres exclus :	**0**

26-04-05 / PERMANENCES DES ELUS ET DELEGATIONS

1) Madame Le Maire propose de fixer les permanences des élus.

Jour	Elus	Observations
Lundi	FERMEE	
Mardi	Maire, 2ème et 3ème Adjoint	SUR RDV
Mercredi	1ère adjointe	SUR RDV 14h00-16h00 semaines paires
Jeudi	Maire, 2ème et 3ème Adjoint	SUR RDV
Vendredi	Maire, 2ème et 3ème Adjoint	SUR RDV
Samedi **10H00-11H30**	Maire, 2ème et 3ème Adjoint	VOIR CALENDRIER

Envoyé en préfecture le 18/04/2026
Reçu en préfecture le 18/04/2026
Publié le
ID : 022-212203616-20260418-26_04_05-DE

2) Madame Le Maire informe des délégations qu'elle a consenties :

- Céline LE FORESTIER 1ère adjointe, est déléguée aux Affaires Générales, aux Finances, à l'Etat Civil

- Bernard HELARY, 2ème adjoint, est délégué aux Travaux, à l'Aménagement, à l'Urbanisme, à la Voirie et aux bâtiments communaux.

- Catherine HANOT, 3ème adjointe, est déléguée, à la Communication, affaires scolaires, jeunesse et sports

Ouï l'exposé de Madame Le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, à l'unanimité

Prend acte des informations ci-dessus

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR COPIE CONFORME,

LE MAIRE,

